

comment se remplissait le monde? Qui remplaçait ces races déchues? Qui héritait après elles de la force, de la richesse, du crédit?

L'ordre antique sans doute, dans une certaine mesure, y avait pourvu; de même que le sénat se peuplait de chevaliers, l'ordre équestre de plébéiens, la cité romaine se peuplait de Latins et de provinciaux. On ouvrait même plus larges qu'autrefois ces portes de la cité qui n'avaient jamais été closes. Le Latin arrivait à la cité par trois ans de service dans la garde de Rome, par la construction d'un édifice, par l'exercice d'une magistrature locale, par la fabrication d'un navire destiné à l'approvisionnement de Rome¹. Le Latin et l'étranger y arrivaient surtout par l'inépuisable faveur du prince: le droit de cité se vendait au palais².

De même aussi dans les provinces: les petites aristocraties municipales, la curie, le sénat de la ville, donnaient place, à côté d'elles, à une aristocratie plus bourgeoise, à un sénat nouveau, à quelque chose comme cette noblesse de finance qu'on appelait à Rome l'ordre équestre. Le flot démocratique montait dans ces humbles bassins comme dans le grand Océan de la nationalité romaine. Le culte du dieu Auguste, répandu, dès son vivant, dans toutes les provinces, servait à cette révolution locale d'instrument et de prétexte. Les prêtres de ce dieu formaient un ordre intermédiaire dans la cité; le *sevir Augustal* marchait sur les talons du décurion³. Des empereurs avaient ouvert cette porte à l'invasion des nouvelles familles; ils faisaient ainsi

1. V. sur tout ceci Gaius, *Instit.*, 33. Ulpien, III. Suet., in *Claud.*, 49. Pline, *Panég.*, 39.

2. Senec., *Apocoloquint.* Suet., in *Ner.*, 24. Philostrate, 41. Pausanias, *Achaïe*.

3. Sur les *Seviri Augustales*, V. la dissertation de M. Egger dans son *Examen des historiens d'Auguste*. Il cite des inscriptions attestant l'existence de ces collèges dès l'an de Rome 755 à Pompeï, 752 à Vérone, 778 à Véies.

la part des nouveaux bourgeois auprès des bourgeois anciens: grand sujet de litige dans toutes les républiques, antiques ou modernes, grandes ou petites, indépendantes ou non, depuis Rome et Sparte jusqu'à Zurich, Genève et les États-Unis.

Mais cette révolution hiérarchique était la moindre de toutes. Elle n'eût pas suffi pour remplir les vides de la société. Le flot de l'ordre équestre montant au sénat, de la province envahissant la cité romaine, de toutes les bourgeoisies à l'encontre de tous les patriciats, était anéanti et dominé par le flot de la race servile montant, par l'émancipation, au niveau de la race libre. Le peu de valeur de l'esclave, surtout depuis que l'ouvrier libre commençait à lui faire concurrence, avait multiplié les affranchissements; on perdait peu à affranchir; on y gagnait même parfois¹.

1. Vers les derniers temps de la république et le commencement de l'empire, l'esclave dont le travail n'était pas lucratif et qui n'avait pas un prix spécial par ses talents ou sa beauté, le simple serviteur, en un mot, n'avait guère qu'une valeur de 500 deniers (540 fr. — *Quingentis empto drachmis*, dit Horace, II *Satir.*, VII, 45.) Pour une femme, 600 sesterces (150 fr.) étaient déjà un prix élevé. (Martial, V, 66).

L'esclave cultivateur était plus cher, à cause du gain qu'il rapportait. C'est ainsi que Columelle (*de Re rust.*, III, 3, § 8), ne craindrait pas de donner 8000 sest. d'un bon vigneron, tout en reconnaissant qu'on les paye en général beaucoup moins cher. C'est ainsi que pour les esclaves de travail Caton l'ancien s'était fixé le *maximum* de 1500 deniers. (Plutarque.)

Au temps de Caton, du reste, les esclaves pouvaient être plus rares que vers la fin de la république, comme aussi après le règne des premiers empereurs, la cessation des grandes guerres, jointe à la multitude des affranchissements, dut faire diminuer le nombre et hausser le prix des esclaves.

Quant aux esclaves de luxe, on sait que le prix en a varié à l'infini selon la fantaisie et la mode. Le prix le plus élevé qui ait été payé, selon Pline, est celui du grammairien Daphnis, vendu à un Scarus 700,000 sest. (*Hist. nat.*, VII, 40. (39).)

Ce peu de valeur de l'esclave ordinaire explique que l'affranchissement fut fréquent et souvent même profitable. L'esclave, sur son pécule, achetait d'abord sa liberté, et, de plus il s'engageait, soit à donner à son maître une part de son travail (V. les jurisconsultes *de operis libertorum*), ou bien encore une part des frumentations sportules, congiaires, largesses en vue des élec-

Auguste avait voulu mettre des barrières aux affranchissements; mais, comme il arrive d'ordinaire, sa loi, faite pour arrêter un certain mouvement dans les mœurs, constata ce mouvement et ne l'arrêta pas. Ce siècle avait besoin des affranchis. Rome et le monde continuèrent à se remplir de nouveaux libres. César avait trouvé 450,000 citoyens romains; Auguste en laissa 4,114,000; Claude en compta 6,944,000 : or, ce n'est pas un impossible accroissement de la race; ce ne sont pas des concessions impériales, toujours limitées dans leur nombre, qui expliquent ce progrès; c'est l'affranchissement des esclaves. L'affranchissement était si bien la porte de la cité que le provincial qui ne pouvait y arriver directement faisait un détour et passait par l'esclavage; il se donnait à un Romain qui, l'émancipant ensuite, le faisait Romain. Aussi, à Rome, l'*ingénu*, celui qui était né libre, était comme perdu dans la multitude des affranchis, des nouveaux libres : « Séparez les uns des autres, disait-on au sénat, vous verrez quel est le petit nombre des ingénus ! »

Par conséquent (car le fils même de l'affranchi était *ingénu*), Rome, en majorité, n'était pas même à une généra-

tions, qu'à titre de citoyen romain il était appelé à recueillir. (Denys d'Halicarnasse, IV, 24, sur l'an 698 de Rome. Dion Cassius, XXXIX, 24.) C'était une fonction lucrative que celle de citoyen romain indigène.

Aussi voyons-nous Auguste exclure de l'un de ces congénaires les affranchis qui n'auraient reçu la liberté que depuis l'annonce du congénaire. — Suet., *in Aug.*, 42.

1. Si separentur libertini, manifestam ingenuorum penuriam fore. (Tacite, *Annal.*, XIII, 27.) *Libertini*, dans la langue de Tacite et de Suétone, est synonyme de *liberti* (V. Suet., *in Claud.*, 24; Quintil., V, 10; VII, 13), et il est incontestable que, d'après le droit, le fils de l'affranchi est *ingenuus*; mais, voudrait-on ne pas prendre à la lettre ce passage de Tacite et comprendre les fils d'affranchis dans le mot *libertini*, le fait du dépérissement de la race libre serait encore bien remarquable. — Il est confirmé encore par ce que j'ai dit plus haut (t. I, p. 241, 265) des armements d'esclaves et de la faiblesse militaire de l'Italie.

tion de la servitude. La liberté, donnée à des esclaves plus souvent que transmise à des fils, la liberté, qui aurait dû faire vivre et propager les familles, semblait au contraire leur être mortelle. Grâce à cette combinaison de luxe, de débauche et d'oisiveté qui ouvrait aux familles mille voies de ruine et nulle voie de progrès; grâce au fatalisme, à l'ennui, au dégoût de son temps, à la fatigue de vivre; la reine du monde, pour avoir un peuple, des chevaliers, des magistrats, un sénat, était obligée de puiser sans cesse dans les rangs de la population servile. L'*ergastule* était la pépinière des citoyens : il fallait une multitude de captifs bretons, de gladiateurs germains, d'esclaves de toute nation et de toute langue, pour remplir les vides incessants de la population romaine. Derrière les ordres divers, qui se poussaient les uns les autres pour arriver à un plus haut degré d'indépendance et y mourir, venait la race servile qui les poussait et les annulait tous.

Ce n'est pourtant pas que depuis la république les esclaves eussent rapidement augmenté de nombre : la cessation des grandes guerres avait plutôt diminué les sources de l'esclavage; l'industrie privée demeurait chargée de produire cette denrée; des spéculateurs ramassaient les enfants exposés, les élevaient, puis allaient de province en province, de marché en marché, débitant ce bétail humain. Mais quel que fût le chiffre de la race servile, il devenait important par la diminution de la race libre. Par l'importation plutôt que par la propagation de la race, la population servile était la seule qui se maintint. En Italie surtout, presque seule, elle se renouvelait, parce que seule elle cultivait la terre, gardait les troupeaux, et que même l'esclavage, avec la vie agricole et l'air libre des campagnes, valait mieux, pour la propagation de l'espèce

humaine, que la liberté avec les vices, la fainéantise, la vie meurtrière de Rome. Cet accroissement, au moins relatif, de la race servile, me semble incontestable, si grande qu'on puisse faire chez les écrivains de cette époque la part de la déclamation et de l'hyperbole. Dans le sénat, on n'ose faire reprendre aux esclaves le costume qui les distinguait des hommes libres, de peur que le petit nombre de ceux-ci ne devienne trop manifeste¹. Rome est toujours tremblante devant la multitude de ses esclaves : un soldat qui sous Tibère, les appelle à la liberté, et fait afficher des proclamations incendiaires, soulève en foule les pères à demi sauvages de l'Apennin ; Rome est sauvée par un coup de bonheur et « demeure épouvantée, dit Tacite, en pensant à l'accroissement journalier de la population servile et à la diminution de la race libre². » Des gladiateurs se révoltent un instant à Préneste : le peuple de Rome, « qui appelle les révolutions et en même temps les redoute, rêve déjà Spartacus et tous les désastres des guerres serviles³. » Des femmes, Lépida sous Claude, Agrippine sous Néron, sont redoutées, soupçonnées, accusées, parce qu'elles tiennent sous leur main des milliers d'esclaves turbulents qu'elles peuvent armer contre Rome⁴.

Ce flot qui montait, dépassait les unes après les autres

1. Senec., *de Clem.*, I, 24.

2. Tacite, *Annal.*, IV, 27. Ob multitudinem familiarum, quæ gliscebat immensum, minore in dies plebe ingenuâ.

3. Tacite, *Annal.*, XV, 40. Ut est novarum rerum cupiens avidusque.

4. *Id.*, *Ibid.*, XII, 65 ; XIV, 7. Quant aux nombres d'esclaves possédés par des particuliers, j'omets, comme suspects d'exagération, les faits qui sont rapportés avec énonciation de chiffres. Mais Démétrius, affranchi de Pompée, se fait apporter tous les soirs, comme un général d'armée, l'effectif de ses esclaves. (Senec., I, *de Tranquillitate*, 8.) Sénèque, philosophe, se défendant contre ses ennemis qui lui reprochent ses richesses, avoue qu'il ne sait même pas le nombre de ses esclaves (*de Beatâ vitâ*, 17). Dans les lieux destinés à la sépulture des esclaves et affranchis d'Auguste et de Livie, on

toutes les dignes ; et la race affranchie réclamait, non-seulement sa place dans le monde, mais la plus belle place. Si les lois d'Auguste étaient impuissantes à limiter le nombre des affranchissements, les lois d'Auguste et les traditions antiques étaient également impuissantes à arrêter la fortune croissante des affranchis. L'ancienne Rome avait rejeté l'affranchi dans les tribus urbaines, dont le vote était à peu près insignifiant ; mais qu'importait, puisque le peuple ne votait plus ? — Elle l'avait soumis à un patron : mais la toute-puissante faveur du prince lui accordait les honneurs de l'ingénuité, lui donnait par fiction une naissance libre¹ et une famille. — Elle avait prétendu l'exclure des légions : mais les soldats manquaient aux légions, et Auguste lui-même avait été obligé par deux fois d'armer et d'émanciper des esclaves ; il avait composé d'affranchis la garde municipale de Rome (*vigiles*)². — Elle l'avait éloigné des fonctions publiques : mais, dès l'époque républicaine, l'ordre des scribes, que Cicéron appelle le second ordre de l'État, se peuplait d'affranchis ; et sous les empereurs, les affranchis envahissaient toutes les magistratures du second ordre, c'est-à-dire les fonctions actives, ne laissant guère à la race *ingénue* que les anciennes charges curules, fonctions honorifiques, insignifiantes et pourtant dangereuses. — L'ancienne Rome avait cru fermer aux affranchis l'ordre

a comploté jusqu'à 6,000 urnes. V. l'utile et laborieux ouvrage de M. Dezobry : *Rome au siècle d'Auguste*, et surtout M. Wallon, t. II, p. 144-155.

Ce que j'ai dit des armements d'esclaves, du grand nombre des affranchis par rapport aux ingénus, prouve encore l'importance de la population servile sous les empereurs. Je puis encore citer Tibère (Tacite, *Annal.*, III, 53) et le jurisconsulte Cassius (XIV, 44) se plaignant de la multitude des esclaves.

1. Ménodore ou Ménas, sous Auguste, fut le premier affranchi admis à l'ingénuité. 2 pr. *D. si ingenuus esse dicat*. Dans les inscriptions, on lit *C. Cæsaris libertus ingenuus* et même *servus ingenuus* (sous Auguste). Gori, 3. Muratori, 1007.

2. Suet., *in Aug.*, 16, 25. Macrobe, I, 2. Strabon, V. Dion, LV, LVI.

équestre : mais le prince leur donnait l'anneau d'or¹ ; mais à défaut du prince, un simulacre de jugement ou d'adoption le leur conférait² ; mais à défaut de tout cela, ils s'aventuraient à le prendre, et lorsque Claude voulut faire justice de ces méfaits, un seul homme lui dénonça quatre cents de ces faux chevaliers³. — L'ancienne Rome excluait les affranchis du sénat : mais, dès le temps d'Appius le censeur, et grâce à lui, des fils d'affranchis y avaient pris place⁴ ; César en avait admis⁵ ; Claude, alternant toujours entre la rigidité et la faiblesse, entre l'esprit exclusif et l'esprit révolutionnaire, jurait de n'en pas admettre ; puis, au moyen d'adoptions simulées, il y faisait entrer les affranchis eux-mêmes⁶ ; les sénateurs abondaient dont les arrière-grands-pères, peut être les grands-pères avaient été esclaves⁷. — Enfin, la vieille Rome avait prétendu ôter à ces familles serviles, avant que trois ou quatre générations libres ne les eussent purifiées, toute importance et toute dignité : mais les affranchis de César, bien plus puissants que des sénateurs et des consuls, parfois gouverneurs de provinces, parfois même commandants d'armées, rois par intérim des royaumes que César jugeait à propos de laisser vacants, étaient, s'il y en avait une, la véritable aristocratie de l'empire. Comme les anoblis de l'ancien

1. Jus aureorum annulorum. (Dion, XLVIII, 45 ; LIII, 30. Suet., in Aug., 74 ; in Galba, 14 ; in Vitell., 12. Tacite, Hist., I, 13 ; II, 57.)

2. Ainsi pour l'histriion Paris. Tacite, Annal., XIII, 27.

3. Pline, Hist. nat., XXXIII, 1, 2.

4. Liv., IX, 29. Diodor. Sic., XX. Claude dans Tacite, XI, 24. Suet., in Claud., 24.

5. Dion, XLIII.

6. Dion et Suet. Ibid. Massurius Sabinus apud Gell., V, 19.

7. Plurimis equitum, plerisque senatorum non aliunde originem trahi. (Tacite, Annal., XIII, 27.) Néron voulut pendant quelque temps exclure du sénat les fils d'affranchis. Suet., in Ner., 15. L'empereur Vitellius avait eu, disait-on, pour trisaïeul un affranchi savetier (*sutorem veteramentarium*). Suet., in Vitell., 1.

régime, ils se faisaient faire même des aïeux par de complaisants généalogistes. J'ai déjà dit que Pallas, sans doute par son homonyme fils d'Évandre, prétendait remonter aux rois d'Arcadie ; et quand Néron pensa à épouser l'affranchie Acté, sa maîtresse, il trouva des consulaires prêts à jurer qu'Acté descendait des rois de Pergame¹. Néron finit même par traiter tout à fait les affranchis en aristocrates, et, quand ils étaient riches, les fit mourir comme des patriciens².

Les affranchis dominaient ainsi partout, depuis le palais du prince jusqu'à la dernière boutique du Forum. Ils étaient aux places les plus importantes, sinon aux plus éclatantes ; aux avenues, quand ils n'étaient pas au siège, du pouvoir. Entre la noblesse orgueilleuse, appauvrie, menacée, et le peuple mendiant et famélique, ils formaient un tiers état, possédant, par toutes les fonctions du second ordre, ce que nous appellerions la puissance de la bureaucratie ; par les habitudes actives de l'esclavage, les ressources et la richesse de l'industrie ; par l'infériorité même de l'origine et des mœurs, la faveur d'un prince qui ne savait rien et pouvait tout. Ils faisaient corps : quand leur insolence envers leur patrons amenait des plaintes au sénat et qu'on réclamait des peines nouvelles contre les affranchis *ingrats* (c'était le terme légal), ils trouvaient des avocats dans le sénat pour rappeler le respect dû à leur corps : « Cette classe, disait-on, est partout répandue : elle remplit les tribus et les *décuries* ; elle recrute les cohortes urbaines, le service des magistrats et des prêtres. Un grand nombre de chevaliers, la plupart des sénateurs, n'ont pas une autre origine. » Le sénat n'osait se heurter contre une

1. V. ci-dessus, page 77 ; Suet., in Ner., 28 ; Xiphilin, LXI.

2. Tacite, Annal., XIV, 65 et ailleurs.

classe aussi puissante, et les patrons se tenaient pour battus¹.

En eût-il été autrement ? La pente démocratique était si forte que les esclaves eux-mêmes arrivaient à se faire craindre. Tacite loue Tibère de la modération qu'il imposait à ses esclaves. Sous Caligula ils furent menaçants et prêts à rompre leur chaîne. Sous Néron, nous verrons des esclaves puissants, opulents, redoutés. Écoutez ce que nous raconte Épictète de son maître Epaphrodite et de son ancien camarade Félicion : « Epaphrodite avait un esclave cordonnier qu'il vendit comme inutile. Cet esclave fut acheté par un homme de la maison de César, et devint cordonnier de César. Il fallait voir comme dès lors Epaphrodite l'honora : « Que fait, je vous prie, ce bien-aimé Félicion ? » Et si l'on demandait à l'un de nous : « Que fait Epaphrodite ? — Il a de grandes affaires avec Félicion². » Les nobles de Rome étaient aux pieds d'Epaphrodite, l'affranchi de César ; Epaphrodite, à son tour, était aux petits soins avec Félicion, l'esclave de César.

Ainsi montait l'homme nouveau, l'affranchi, l'esclave, tandis que descendait le noble, l'*ingénu*, l'homme libre. Celui-ci commençait à manier la bêche, tandis que celui-là osait prétendre aux faisceaux et à l'épée : et, dans ce double mouvement d'ascension et d'abaissement, dans cet effet de la pauvreté qui diminuait l'un, de la fortune qui faisait grandir l'autre, dans cet échange des conditions, qui imposait le travail manuel à la race libre en la mesure où la race servile en était déchargée, se préparait indubitablement le moule des sociétés chrétiennes avec le principe d'égalité qui en fait la base, la liberté de l'industrie

1. Tacite, *Annal.*, XIII, 26, 27.

2. Épictète, in *Arrian.*, I, 19.

qui en est la vie, l'abolition de l'esclavage qui en est la gloire.

Il ne faut pas se faire illusion cependant, et ce mouvement démocratique, concordant avec les grands desseins de la Providence, n'en a pas moins un caractère dont le sens moral et la dignité humaine sont profondément blessés. Ce n'est pas ici un principe généreux et juste qui se satisfait ; c'est tout simplement un fait qui s'accomplit, et quel fait ! Si les esclaves sortent de leurs fers, si les affranchis grandissent, ils ne le doivent pas à une généreuse inspiration de leurs maîtres ; ils le doivent rarement à leur travail ; ils ne le doivent pas même à la révolte : mais ils le doivent le plus souvent à quelque chose de pire que la révolte, à une servilité complaisante, honteuse, dégradée. Ils le doivent peut-être encore plus à la délation. C'est par elle qu'ils font la guerre aux maîtres et aux patrons ; ils les livrent avec leur fortune aux empereurs dont ils attendent leur salaire en faveur et en argent. C'est pour cela que Caligula fut si redoutable, quand il autorisa hautement la délation de l'esclave contre le maître, de l'affranchi contre le patron ; c'est pour cela que Claude, réagissant contre Caligula, fit un véritable massacre des esclaves qui avaient trahi leurs maîtres, c'est pour cela qu'à tous les moments un peu sages du gouvernement impérial, se multipliaient les lois contre les esclaves ou affranchis dénonciateurs de leurs maîtres ; barrières que l'empereur posait aujourd'hui dans sa sagesse, que demain il levait dans sa colère¹. Voilà comment l'émancipation s'opérait ; par le travail un peu, par la prostitution beaucoup, par la délation encore plus.

1. Sur Caligula, V. Josèphe, *Antiq.*, XIX, 1. Sur Claude, Suet., in *Claud.*, 25. Marcianus, D, 5. *De jure patron.* Dion, LX, p. 673, 683.

Et surtout les affranchis de César, ces puissants du siècle, ne s'élevaient ni par le travail (qui pouvait y songer au palais?), ni par la vie militaire (car ils n'allaient point aux armées), ni par les magistratures (car elles leur étaient toujours interdites); ils s'élevaient par les services domestiques du palais, par une courtisanerie servile, souvent infâme, par leur affinité avec les vices du prince. Il y a loin du mérite qui arrive à l'intrigue qui parvient. Lorsque, dans les États modernes, et plus en France que partout ailleurs, un Chevert ou un Fabert montait au premier rang de l'armée; lorsque Rollin, fils d'un coutelier, recteur de l'université de Paris, se faisait faire des excuses par un archevêque de Paris qui avait manqué à ses privilèges; lorsque Jean Bart, ce rude matelot, se faisait respecter par les plus grands seigneurs, dans les galeries de Versailles : personne au monde ne se fût avisé de les appeler des parvenus. Et, pour citer un exemple plus grand et plus saint, lorsque Hildebrand, le fils du charpentier, abaissait sous lui, par la seule puissance de la vérité, la tête couronnée d'un empereur, son origine était une gloire de plus. Mais quand Rome était bafouée par des hommes que l'infamie seule avait tirés de l'esclavage; quand un Pallas donnait un soufflet au sénat; quand un Calliste (Sénèque nous dit l'avoir vu) fermait sa porte au maître qui l'avait mis en vente, un écriteau sur la poitrine¹; quand Vatinius, « un des plus hideux phénomènes de cette cour, garçon cordonnier, bouffon, contrefait, que Néron avait pris d'abord pour s'en moquer, mais que le nombre de ses victimes avait rendu respectable²; » quand cet homme, avec son franc parler insolent et son esprit de démocratie

1. Senec., *Ep.* 47.

2. Tacite, *Annal.*, XV, 34.

hargneuse disait à Néron : « Je te hais, César, parce que tu es sénateur¹ : » il n'y avait là qu'insulte, insulte basse et gratuite à tout ce qui avait passé pour grand, non pas élévation ou ennoblement de ce qui avait été faible et petit.

Le mérite ou le talent n'était pour rien dans cette fortune des valets de chambre et des cordonniers. Le caprice du prince avait tout fait. Comme un boucher, à Constantinople, devenait grand vizir parce qu'il avait plu au sultan, l'eunuque Posidès ou l'infâme Doryphore devenait un grand homme parce que le regard céleste de Néron s'était abaissé sur lui², parce qu'il appartenait à la divinité de César de donner à qui il voulait, non-seulement fortune et puissance, non-seulement noblesse et gloire, mais grandeur, génie, vertu! Nous avons une juste et triste image de ce qu'étaient les parvenus de ce siècle dans le honteux livre de Pétrone. C'est le riche et débauché Trimalcion, qui a été esclave, qui a gagné assez d'argent pour se racheter, qui a racheté sa compagne d'esclavage « afin d'avoir une femme qui lui appartint, » qui est devenu *sevir*, qui appartient désormais à l'opulente bourgeoisie de sa ville, et qui, au milieu de ses orgies, entre les ignobles courtisans de ses débauches, bégaie, en estropiant la langue, ses vœux humanitaires pour l'abolition de l'esclavage : « Les esclaves sont hommes aussi, ils ont bu le même lait, et, si je vis, ils goûteront bientôt l'eau de la liberté! » Voilà en quel lieu et par qui se trouvent le plus nettement proclamés les droits de l'homme sous les empereurs³. Sénèque, il est vrai, les proclamera en d'au-

1. Xiphil.

2. V. ci-dessous, à la fin du § III, les louanges adressées par Sénèque à l'affranchi Polybe.

3. *Amici et servi homines sunt, et æquè unum lactem biberunt; me salvo, citò liberam aquam gustabunt.*